

**GROUPE DE REFLEXION ET D'ANALYSE SUR LE ZAÏRE-CONGO  
(G.R.A.Z.-CONGO)  
CP 125, 1200 GENEVE 4, TELEFAX : 0041 22 797 09 11, SUISSE**

***Les assises de l'intégration à Genève du 11 janvier 2003. Quelques leçons et défis.***

**( Note d'analyse du 17 janvier 2003)**

Les assises de l'intégration des étrangers à Genève ont eu lieu toute la journée du 11 janvier 2003 à la maison de quartier de Plainpalais. Cette manifestation politique inaugurerait en quelque sorte officiellement une nouvelle politique cantonale d'intégration des communautés d'origine étrangère. Politique cantonale en la matière qui avait donné l'air d'un flottement voir d'une vacuité avec la liquidation de l'ex Fondation pour l'Intégration des Immigrés (FINIM) il y a de cela presque trois années. Pareilles assises étaient donc attendues, et répondaient à une nécessité doublement ressentie et de la part des autorités genevoises et de la part des immigrés eux-mêmes. Cela explique le succès de départ des assises vu la grande affluence et effervescence des immigrés qui y étaient observées.

Le clou de la journée a été l'élection de 4 représentants de toutes les communautés d'origine étrangère installées dans le Canton. Représentants qui devront siéger au Conseil Consultatif genevois sur l'intégration. Des communautés immigrées dont on sait qu'elles se sont au fil du temps donné une visibilité sociale, certes variable, par l'étendue et la capacité d'action des associations œuvrant en leur sein.

Les résultats de ces élections entre étrangers ont surpris, qu'il importe d'essayer de décoder quelques messages et signaux qu'ils transmettent. Mais aussi s'y interroger compte tenu des enjeux importants qu'implique désormais pour les immigrés et l'Etat genevois le processus issu de ces assises. On pouvait s'attendre à voir les communautés d'origine étrangère les plus nombreuses démographiquement et aussi anciennement installées et les mieux insérées socio-économiquement (Italiens, Espagnols, Portugais, Albanophones) à Genève briguer ces postes. Mais ces quatre élus sont sortis des communautés étrangères d'installation récente et souvent dont les membres connaissent une précarité en terme de droit de séjour. Quatre élus de nationalités différentes qui ajoutent à la visibilité de la diversité chez les étrangers à Genève ; une Brésilienne, une Sénégalaise, un Kurde Irakien, un Congolais ex Zaïrois. Des « nouveaux étrangers ».

C'est serait un non-sens que d'évoquer un seul instant un quelconque désintérêt des communautés d'origine étrangère anciennement installées, car leurs associations étaient certainement les plus nombreuses aux assises. Il n'est d'ailleurs pas vain de rappeler que leurs associations sont de loin les plus structurées et les plus actives. Nous connaissons dans certaines communautés étrangères d'installation récente des associations qui n'ont qu'un seul membre. Même si elles ont des objectifs louables déclamés dans leurs statuts pour celles qui en ont, mais cela est un autre

problème. Mais probablement pour ces communautés immigrées anciennes les enjeux de l'intégration ne se posent plus dans les mêmes termes que dans les communautés étrangères récemment installées. Différentes études montrent par exemple que les anciens immigrés, dans leur majorité, ont des permis C et donc aspirent à obtenir p. e la nationalité suisse<sup>1</sup>. Alors que les « nouveaux étrangers » n'ont que rarement le permis B, s'ils ne sont pas demeurés demandeurs d'asile pendant plusieurs années<sup>2</sup>. Actuellement nous savons p.e la situation incertaine des personnes relevant de cette catégorie socio-juridique après le récent durcissement en 2002 de la législation sur l'asile politique par exemple. En terme de politique d'intégration, pareille situation impliquera probablement pour les autorités cantonales de réfléchir sur les possibilités futures d'une adaptation ( non pas à la carte) de la politique d'intégration au vu des seuils différenciés d'insertion socio-historique déjà réalisés et vécus par les communautés. Il est probable qu'une politique d'intégration qui ne tiendrait pas compte de cette réalité s'exposera à une désaffection des communautés étrangères qui auraient le sentiment d'en être pas concerné. L'on peut espérer que parce que l'Etat travaillera avec le plus d'associations possible, d'où une prise en compte des diversités et donc de la profondeur des besoins et des intérêts communautaires spécifiques mais agrégés, ce désintérêt ne demeurera qu'une hypothèse d'école. Le concept même d'intégration, comme concept d'action politico-administrative, méritera du même coup d'être précisé, pour enlever la polysémie et l'ambiguïté dont il nous paraît être l'objet surtout dans les communautés étrangères. Ouvrons une parenthèse ici. Nos propres recherches dans les communautés étrangères africaines, nous ont montré comment on peut confondre un (vague) sentiment d'intégration avec une intégration effective. Celle-ci nous semble faire référence à un statut socio-juridique et accessoirement économique concret. Fermons cette parenthèse en rappelant que cette confusion et cette permutation de sens ne sont pas hélas parfois absentes dans le discours officiel.

Cependant, les associations des communautés étrangères anciennement installées en laissant la place, et surtout en votant pour les « nouveaux étrangers », elles ont fait preuve d'une solidarité effective et manifeste entre les étrangers certes. Elles montrent au pouvoir public peut-être qui sont à intégrer, tout en donnant à ces communautés étrangères d'installation récente la possibilité d'être plus proches des canaux institutionnels pour poser et faire connaître aux autorités leurs problèmes qui peuvent être parfois durablement spécifiques.

Ici se situent des défis à relever par ces représentants associatifs issus des communautés peu représentatives de la démographie des immigrés dans le Canton. Défi qui consistera pour eux à trouver un équilibre entre leurs problèmes et ambitions personnelles légitimes certes, avec les problèmes réels de leurs communautés respectives. Défi aussi devant l'équilibre impératif à trouver entre la légitime prise en compte des intérêts et des problèmes de leurs communautés d'origine, avec la nécessaire priorisation des questions générales qui touchent au destin de toutes les communautés immigrées étrangères organisées installées dans le Canton. Car c'est

---

<sup>1</sup> Chaudet, I, Regamey, C., Rosende Haver, B., Tabin, J.-P., 2000, *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnalités de nationalité étrangère en Suisse*, Lausanne, Editions Réalités sociales, p43-44.

<sup>2</sup> Bagalwa Mapatano, 1998, *Les Congolais (Zaïrois) de Suisse et d'Afrique du Sud. Réseaux et relations avec le pays d'origine. Quelle contribution pour quel développement*, mémoire préliminaire de thèse de doctorat, IUED, Genève, p.44-46.

par cette capacité agrégative que les immigrés, en dépit ou grâce à leur riche diversité, peuvent devenir encore plus les acteurs de leur propre intégration. En participant et en investissant efficacement le bout d'espace politique leur déjà ouvert dans la vie socio-politique de la cité. En utilisant cet espace comme lieu d'élaboration démocratique des propositions solides à l'attention des autorités publiques pour la construction d'une politique d'intégration réciproque réussie, même si cela sera une œuvre de longue haleine. Les leaders élus des communautés immigrées d'installation récente ont du pain sur la planche et se doivent de prendre conscience de leurs responsabilités. Ne pas considérer ce niveau peut amener à des explications parfois faciles et sempiternelles que l'intégration est impossible à cause de la discrimination dont on serait frappé. Si la discrimination n'est pas toujours un fantasme, et qu'elle peut exister dans les échanges interculturels où elle doit être combattu par les moyens qu'offre l'État de droit, elle ne devrait pas être une échappatoire. Un justificatif à la non-prise de conscience, et cela de bonne heure, par les nouveaux "leaders" immigrés des enjeux actuels et futurs.

Jules Bagalwa Mapatano  
Chercheur à l'IUED  
Coordonnateur du GRAZ-CONGO